

**De :** [Service Administration \[administration@mairie-lentilly.fr\]](mailto:Service.Administration@mairie-lentilly.fr)  
**A :** [Service Administration \[administration@mairie-lentilly.fr\]](mailto:Service.Administration@mairie-lentilly.fr)  
**Objet :** TR: Remarques technique modification n°4  
**Date :** lundi 6 février 2023 15:34:50  
**Pièces jointes :** [image003.png](#)

---

Vous trouverez ci-dessous les remarques techniques des instructrices du SOL sur le projet de modification n°4 du PLU.

- Pour les logements sociaux, les 50 % de logements sociaux doivent être imposés à partir de 2 logements ou de 2 lots et, pour éviter les divisions successives, il faudrait fixer un délai à partir duquel on comptabilise les logements ou les lots créés (délai de 10 ans par exemple à compter de l'approbation de la modification N° 4).
- Pour les articles 13, il faut définir précisément les espaces végétalisés de pleine terre (par exemple, dans le cas des parkings en sous-sol, les parties recouvertes de terre sur une faible hauteur peuvent-elles être comptées en espace de pleine terre ?)
- Pour les règles de stationnement, il faudrait peut-être imposer un nombre de places par rapport à la surface du logement sinon on va exiger 3 place pour un studio neuf de 25 m<sup>2</sup>.
- Dans les articles 6 concernant l'implantation par rapport à la voie, pourquoi ne pas appliquer la nouvelle règle définie aux zones UB à UD aux zones UE 6, Up6, 1 AU6 et 2 AU6 (pour éviter le questionnement sur la bande de 10 m)
- Il y a aussi le schéma de certains articles 7 à reprendre : en effet l'implantation par rapport à la limite peut être de 0 à 5 m alors que sur le schéma, elle est restée à 3 m (articles UC 7, UD7)
- Page 143, la couleur blanche est interdite mais le nuancier de la commune est-il bien conforme à cette disposition ?

Bien cordialement,

Jérôme PAILLET

Juriste / Responsable Service ADS

Ligne directe : 04.78.48.35.40

Portable : 06.98.89.11.94

**COVID-19** / toutes les informations sur [www.ouestlyonnais.fr](http://www.ouestlyonnais.fr)



**Syndicat de l'Ouest Lyonnais**  
25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY  
[www.ouestlyonnais.fr](http://www.ouestlyonnais.fr) - 04 78 48 37 47



Vous avez un rendez-vous au Syndicat de l'Ouest Lyonnais ?  
Rechargez votre voiture électrique pendant votre réunion !  
Borne sur le parking du SOL - Carte disponible à l'accueil du SOL

## CADASTRE [SOL]AIRE

de l'Ouest Lyonnais

MESUREZ LE POTENTIEL SOLAIRE DE VOTRE TOITURE !



[ouest-lyonnais.cadastre-solaire.fr](http://ouest-lyonnais.cadastre-solaire.fr)



# VÉLOQUEST

le vélo électrique qui se loue



Lancement du service le 15 juin !

Réservation : [cliquez ici](#)